

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languoux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Christophe MINAUD (pouvoir donné à Marie-Noëlle MORISE)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-100

CESSION RUE DES EPINES BLANCHES – REGULARISATION FONCIERE AVEC M. MAHE

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint à l'Urbanisme, au Patrimoine et à la Sécurité

A l'occasion de la cession d'un bien situé 17 rue des Epines Blanches, l'arrêté d'alignement délivré à Me de CHABOT sollicitait la régularisation d'une emprise de la voie publique intégrée à la propriété privée du 17 rue des Epines Blanches.

En effet, l'implantation du mur de clôture ne correspondant pas à la limite cadastrale, il convenait de procéder à la cession de cette emprise du domaine public d'environ 13 m² au profit de M. MAHE.

Dans son avis du 10 décembre 2021, le service des Domaines a estimé la valeur de cette emprise à 35€/m².

Par courriel du 11 septembre dernier, Monsieur MAHE a fait part de son accord sur ce prix de cession. L'emprise exacte sera déterminée par l'intervention d'un géomètre-expert dont les frais seront pris en charge par la Ville de Languoux.

L'acte pourra être régularisé par acte administratif dont les frais de publication seront supportés par la Ville.

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Acquéreur	Prix
DP non cadastré	17 rue des Epines Blanches	≈ 13 m ²	Monsieur Julien MAHE 17 rue des Epines Blanches 22360 LANGUEUX	35 € / m ²

L'article L 2141-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien, et d'autre, part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du domaine public.

Compte-tenu de l'intégration de cette emprise issue du domaine public communal dans l'enceinte de la propriété privée de M. MAHE depuis de nombreuses années, il peut être constaté la désaffectation de fait de ces parcelles.

En outre, cette cession n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, il est proposé de prononcer le déclassement de l'emprise issue du domaine public préalablement à la vente.

En conséquence, je vous propose :

- de constater la désaffectation de l'emprise du domaine public communal pour une surface approximative de 13m² située à proximité immédiate de la parcelle BH n° 24 ;
- de prononcer le déclassement de cette emprise d'environ 13m² du domaine public communal ;
- d'approuver la cession de cette emprise à M. Julien MAHE au prix de 35 €/m² ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir qu'il soit sous la forme notariée ou administrative aux conditions sus-indiquées, ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.